

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Laval

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 22 janvier 2024 à 18 h 30 au 955, boulevard Saint-Martin Ouest, à Laval.

Nom	Présent	Absent
Membres du CA		
Beulac, Marie-Hélène, personnel cadre	X	
Bissonnette, Anne, membre de la communauté		X
Chaanin, Amal, parent d'élève	X	
Coallier, Danielle, membre de la communauté	X	
Cummings, Julie, parent d'élève	X	
Enianloko, Angèle Irène, personnel soutien	X	
Girard, Frédéric, personnel direction	X	
Léger-Filiault, Geneviève, parent d'élève	X	
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	X	
Marcotte, Mylène, membre de la communauté	X	
Richard, Nancy, représentante sans droit de vote	X	
Turcotte, Pascal, membre de la communauté	X	
Vaillancourt, Chantal, personnel enseignant	X	
Vaillancourt, Myriamme, parent d'élève	X	
Direction générale		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	X	
Desrosiers, Jean-Sébastien, directeur général adjoint	X	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	X	
Roussel, Catherine, directrice générale adjointe	X	
Volcy, Yves Michel, directeur général	X	
Secrétariat général		
Duval, Stella, secrétaire générale	X	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	X	
Goyette, Annie, directrice adjointe	X	

POINTS STATUAIRES

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constat du quorum, M. François-Hugues Liberge, président, ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'il apparaît ci-après.

Points statutaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 19 décembre 2023

Période de questions du public

- 2.1 Période de questions du public

Points pour information

- 3.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration :
 - Président du conseil d'administration
 - Comité des ressources humaines (23 octobre)
 - Comité de vérification (15 janvier)
- 3.2 Rapport du directeur général

Points de décision sans nécessité de présentation (agenda de consentement)

- 4.1 Compte de dépenses du directeur général

Points de décision nécessitant une présentation

- 5.1 Plan triennal de destination des immeubles 2024-2027 : - Adoption
- 5.2 Objectifs principes et critères de répartition des revenus 2024-2025
- 5.3 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de 9 mois se terminant le 31 mars 2024 et l'exercice financier annuel 2023-2024

Autres

- 6.1 Varia
- 6.2 Huis clos

CA 2023-2024 numéro 044

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par Mme Myriamme Vaillancourt, et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 19 décembre 2023 soit adopté après avoir corrigé la liste de présences et une coquille au point 5.1.

CA 2023-2024 numéro 045

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

2.1 Période de questions du public

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions du public.

Mme Mylène Marcotte prend son siège à 18 h 37.

POINTS POUR INFORMATION

3.1 RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **Présidence du conseil d'administration**
Monsieur François-Hugues Liberge, président, transmet certaines informations aux membres. Pour le remplacement de Mme Françoise Charbonneau au conseil d'administration, il propose que le comité de gouvernance et d'éthique puisse rencontrer deux personnes qui avaient déposé leur candidature lors du dernier processus de désignation et qui correspondaient au profil. Les membres sont en accord avec cette proposition, qui permettrait la désignation du nouveau membre dès la prochaine séance pour le poste de membre de la communauté représentant le milieu communautaire, sportif ou culturel.
 - **Comité des ressources humaines (23 octobre 2023)**
Madame Danielle Coallier, présidente du comité, fait état des travaux du comité.
 - **Comité de vérification (15 janvier 2024)**
Madame Amal Chaanin, présidente du comité, fait état des travaux du comité.
-

3.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Plan de rattrapage scolaire

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Julie Lavigne, directrice générale adjointe, à informer les membres des modalités et des actions mises en place au cours des dernières semaines par les établissements dans le cadre du plan de rattrapage scolaire.

La recension des élèves vulnérables a été effectuée. Les parents des élèves concernés seront informés cette semaine et les activités de rattrapage débuteront à compter du 29 janvier prochain. Il s'agit d'un plan dynamique, basé sur le volontariat.

Rapport de la protectrice régionale de l'élève

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Julie Lavigne, directrice générale adjointe, à informer les membres de la conclusion du rapport de la protectrice régionale de l'élève, concernant une plainte relative au nom des classes spécialisées de soutien à l'autonomie et à la socialisation (SAS).

Modification de l'acte d'établissement - Centre de formation les Berges et école St-Martin

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Jean-Sébastien Desrosiers, directeur général adjoint, à informer les membres des modifications qui ont été apportées à l'acte d'établissement de l'école Saint-Martin et du Centre de formation les Berges, suivant la consultation des instances concernées, afin de tenir compte de l'utilisation des modulaires de l'école Saint-Martin par le Centre de formation les Berges.

Période d'inscription et de réinscription

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Jean-Sébastien Desrosiers, directeur général adjoint, à transmettre aux membres les informations concernant la période d'inscription et de réinscription en prévision de l'année scolaire 2024-2025, qui se déroulera du 12 au 23 février prochain.

Séance du comité de parents du 29 janvier

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres qu'il sera présent à la séance du comité de parents du 29 janvier, afin d'informer les membres du comité des modalités du plan de rattrapage scolaire et de répondre à leurs questions.

Décès d'un élève

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres du conseil d'administration du décès d'un élève de l'école Le Sentier, survenu le jeudi 11 janvier dernier. Il précise les mesures de soutien qui ont été déployées pour les élèves et les membres du personnel. Toutes nos pensées sont avec la famille en ces moments difficiles.

Hommage à Mme Françoise Charbonneau

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres du conseil d'administration qu'un hommage sera rendu à Mme Françoise Charbonneau le dimanche 28 janvier de 13h à 17h l'école l'Envol.

POINTS POUR DÉCISION SANS NÉCESSITÉ DE PRÉSENTATION (AGENDA DE CONSENTEMENT)

4.1 COMPTES DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU la *Politique de remboursement des dépenses au personnel*;

ATTENDU les dépenses du directeur général assumées dans le cadre de ses fonctions au Centre de services scolaire de Laval;

Il est proposé par Mme Myriamme Vaillancourt, et résolu :

QUE le compte de dépenses du directeur général au montant de 1 019,61 \$ en date du 1^{er} décembre 2023, payable à la Banque Nationale du Canada, soit accepté.

CA 2023-2024 numéro 046

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

5.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2024-2027 : - ADOPTION

ATTENDU que le Centre de services scolaire doit annuellement établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, indiquant notamment, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan;

ATTENDU le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027 préparé à cet effet;

ATTENDU les consultations menées du 9 novembre au 13 décembre auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) et de la Ville de Laval, conformément à la loi;

ATTENDU les avis reçus des trois instances consultées à cet effet;

Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :

QUE le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027 du Centre de services scolaire de Laval soit adopté tel que présenté et déposé en annexe de la présente sous la cote CA 2023-2024 numéro 047;

QUE ledit plan soit transmis à la Ville de Laval conformément à la *Loi sur l'instruction publique*.

CA 2023-2024 numéro 047

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES REVENUS (ARTICLE 275 LIP) 2024-2025 : - ADOPTION

ATTENDU que l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le Centre de services scolaire doit établir annuellement, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

ATTENDU le document Objectifs, principes et critères de répartition des revenus en vigueur, adopté par le conseil d'administration par la résolution CA 2021-2022 numéro 055;

ATTENDU que ce document a été reconduit pour l'année scolaire 2023-2024 par la résolution CA 2022-2023 numéro 062, suivant la recommandation du comité de répartition des ressources;

ATTENDU les travaux du comité de répartition des ressources, relativement à la mise à jour de ce document pour l'année scolaire 2024-2025;

ATTENDU la recommandation du comité de répartition des ressources de reconduire pour l'année scolaire 2024-2025 le document Objectifs, principes et critères de répartition des revenus en vigueur;

Il est proposé par Mme Mylène Marcotte, et résolu :

QUE le document Objectifs, principes et critères de répartition des revenus en vigueur soit reconduit pour l'année 2024-2025, tel que déposé sous la cote CA 2023-2024 numéro 048.

CA 2023-2024 numéro 048

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER DE 9 MOIS SE TERMINANT LE 31 MARS 2024 ET L'EXERCICE FINANCIER ANNUEL 2023-2024

ATTENDU l'article 284 de la *Loi sur l'Instruction publique* concernant la nomination annuelle de l'auditeur indépendant;

ATTENDU la résolution CA 2021-2022 numéro 056 retenant la firme Deloitte S.E.N.C.R.L pour l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de Laval pour les états financiers d'une période de 9 mois, exigés par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), se terminant le 31 mars 2023, le 31 mars 2024 et 31 mars 2025, ainsi que les états financiers annuels des exercices 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification du Centre de services scolaire de Laval du 15 janvier 2024;

Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :

QUE les services de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L soient retenus pour l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de Laval, pour la période de 9 mois se terminant le 31 mars 2024 et que les honoraires relatifs à ce mandat soient fixés à 36 200 \$, avant taxes;

QUE les services de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L soient retenus pour l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de Laval, pour l'exercice financier 2023-2024, et que les honoraires relatifs à ce mandat soient fixés à 31 190 \$ avant taxes.

CA 2023-2024 numéro 049

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1 VARIA

Aucun sujet n'est ajouté à ce point.

6.2 HUIS CLOS

Aucun huis clos n'est requis.

Levée de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 23.

FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE
Président du CA

STELLA DUVAL
Secrétaire générale